

BAT-TH-113 / Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau pour bâtiment tertiaire

Éligible au Coup de Pouce 

1. Domaine d'application

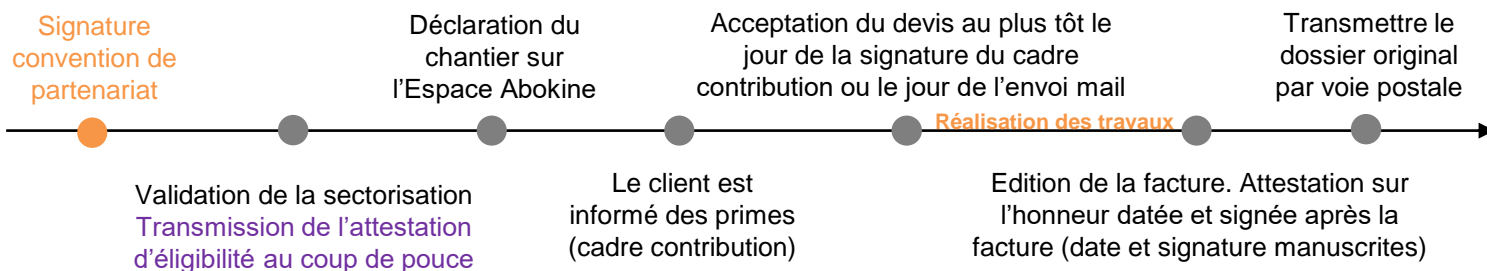
- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle.

2. Critères d'éligibilité

- **Ne donnent pas lieu à la délivrance de CEE** : les PAC installées en relève d'une chaudière à haute performance énergétique et les PAC utilisées uniquement pour la production d'eau chaude sanitaire.
- En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.
- 2 cas possibles :

Puissance thermique nominale \leq à 400 kW	Puissance thermique nominale $>$ à 400 kW
L'efficacité énergétique saisonnière (η_s) : \geq à 111% pour les PAC moyenne et haute température, \geq à 126% pour les PAC basse température. (hors dispositif de régulation)	Le coefficient de performance (COP) pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de $35^\circ\text{C} \geq$ à 3,4. ($>3,5$ pour une installation éligible au Coup de Pouce)

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime

- Le calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux : merci de compléter le document « information requise lors de la visite préalable » et de consulter votre chargé de clientèle en amont de l'établissement du devis.
- Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, la mention de la prime doit être renseignée et la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/22** : nous transmettre après les avoir scannés et uploadés sur votre espace partenaire sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archiving – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 20 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-TH-113 / Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau pour bâtiment tertiaire

Éligible au Coup de Pouce 

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise
- 2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET
- 4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau pour bâtiment tertiaire »
- 6 Faire apparaître l'**usage de l'établissement au regard du dispositif CEE**. Faire apparaître la **surface totale qui sera chauffée** par la nouvelle installation, elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre
- 7 Faire apparaître le descriptif complet du modèle installé:
 - La marque, modèle et référence
 - Le type de PAC (basse, moyenne ou haute température)
 - La puissance thermique nominale de la pompe à chaleur
 - **La performance énergétique selon la puissance : le COP ou l'efficacité énergétique saisonnière.**


Mention de prime en toutes lettres - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

- 8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé.
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090
Dans le cadre du coup de pouce, la mention à faire apparaître sur devis/facture est la suivante :
« **Prime Certificats d'Economies d'Energie dans le cadre du Coup de Pouce chauffage des bâtiments tertiaires Abokine - 749843090** » avec le montant associé.

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : **nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**

Mentions liées au Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires

-  **Indiquer la dépose de l'installation :**
- Son énergie de combustible (fioul, charbon ou gaz) **HORS CONDENSATION**
 - Le type d'équipement
 - Marque, modèle et référence de l'équipement déposé
- ✓ Fournir en parallèle l'attestation d'éligibilité (cf. votre chargé.e de clientèle)

1 CHAUFFE QUI PEUT

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauffe-qui-peut.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13


Nantes, le 9 juillet 2022

2 Travaux réalisés par la société CHAUFFE & CO
SIRET n°

3 Raison sociale de la société
Prénom, nom, fonction du signataire

3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com
SIRET n°

4 Adresse des travaux :
Libellé du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

	p.u	unité	total HT
5 Mise en place d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau dans un bâtiment tertiaire			
6 « Usage » de l'établissement et « surface de l'espace chauffé » par l'installation			
 Dépose de la chaudière (fioul, charbon ou gaz) hors condensation Type d'équipement : Marque, modèle et référence :	2 000	1	2 000
7 Marque, modèle, référence de l'équipement posé: La puissance thermique nominale de la pompe à chaleur :	25 000	2	50 000
Pour une PAC ≤ à 400 Kw, indiquer : - Le type de pompe à chaleur (basse, moyenne ou haute température) - L'efficacité énergétique saisonnière Pour une PAC > à 400 KW, indiquer : - Le COP pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de 35 °C			
Main d'oeuvre	3 000	1	3 000
8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie [dans le cadre du Coup de Pouce chauffage des bâtiments tertiaires] Abokine - 749843090 d'un montant de 16 000 €			

9

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

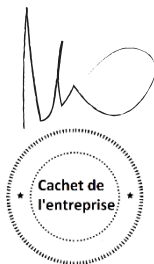
Le 18 juillet 2022

Bon pour accord

Nom, prénom,

fonction du signataire

(manuscrits)



La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	55 000 €	Total HT	55 000 €
TVA 20%*	11 000 €	TVA 20%*	11 000 €
Total TTC	66 000 €	Total TTC	66 000 €
Reste à payer	66 000 €	Prime CEE	-16 000 €
		Reste à payer	50 000 €

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.